

[Le Courrier de l'environnement n°49](#)



... Des articles suivants :

[Les Français et leurs sols : essai de prospective à l'horizon 2030](#)

[Les chartes forestières de territoire](#)

[La maladie du bœuf hongrois](#)

[Les grands prédateurs contre l'environnement ? Faux enjeux pastoraux et débat sur l'aménagement des territoires de montagne](#) (cette série de réactions ne figure pas dans *Le Courrier*-papier, qui annonce sa mise en ligne, faite dans cette page).

[Sur le sujet du loup, dans Le Courrier...](#)



De l'article " **Les Français et leurs sols : essai de prospective à l'horizon 2030** ", par Claude Cheverry et Chantal Gascuel-Oudou, paru dans *Le Courrier de l'environnement de l'INRA* n°47 (octobre 2002).

Cet article donne une vision panoramique tout à fait intéressante de l'importance incontournable des sols que ce soit sur le plan du fonctionnement de la biosphère, de l'agriculture ou de leur perception sociale. Peut-être par excès de modestie, les auteurs ont omis de citer les réflexions et les travaux qui ont eu lieu à ce sujet, depuis 1983, à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA, 1983), le dialogue qui s'était déjà activement établi, il y a plus de dix ans, entre le monde de la science du sol et la profession agricole (Mamy, 1993) et le travail pluridisciplinaire qui s'est développé pendant plusieurs années dans le cadre de l'Observatoire de la qualité des sols (Martin *et al.*, 1999). J'espère que ce petit complément contribuera à enrichir le plaidoyer des auteurs pour une prise en compte renforcée des sols par la société.

INRA, 1983. *Étude de faisabilité d'un Observatoire de la Qualité des Sols*. Ministère

de l'Environnement, Paris, 112 p.

MAMY J., 1993. Qualité, usages et fonctions des sols. *Chambres d'Agriculture*, n° spécial *La qualité des sols*, 817, 6-7.

MARTIN S., BAIZE D., BONNEAU M., CHAUSSOD R., CIESIELSKI H., GAULTIER J.P., LAVELLE P., LEGROS J.P., LEPRÊTRE A., STERCKEMAN T., 1999. Le suivi de la qualité des sols en France, la contribution de l'Observatoire de la qualité des sols. *Étude et Gestion des Sols*, 6(3), 215-230.

Serge Martin

Chargé de mission à la direction régionale de l'Environnement d'Île-de-France

Professeur associé au Conservatoire national des arts et métiers

serge.martin@ile-de-france.environnement.gouv.fr

[R]

De l'article " **Les chartes forestières de territoire** ", par Stéphane Weiss, paru dans *Le Courrier de l'environnement de l'INRA* n°48 (février 2003).

C'est toujours avec beaucoup d'intérêt que je lis votre revue. En tant que juriste spécialisée en droit de l'environnement, je trouve très intéressant de voir le point de vue des scientifiques sur tous les thèmes concernant l'environnement. Bien que consciente que votre revue s'adresse avant tout aux scientifiques (1), je me permets d'apporter quelques compléments juridiques à un article très instructif de S. Weiss, paru dans votre dernier numéro, sur les Chartes forestières de territoire (CFT). En effet, l'approche politique et sociologique des " contrats " ne peut faire l'économie d'une approche juridique sous peine d'amputer la démarche d'une grande partie de son efficacité en restant dans le domaine de l'affichage et du discours.

Avant toute chose, les CFT ne respectent pas la hiérarchie des normes : dès lors que ces chartes figurent dans une loi, celle du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt, seul un décret peut déterminer leurs modalités d'application. En effet, lorsqu'un texte législatif ou réglementaire est intervenu, le ministre ne peut par voie de circulaire ou de directive ajouter des dispositions de caractère impératif aux dispositions de la loi ou du règlement même si celles-ci sont très sommaires. Une circulaire parue avant même l'adoption de la loi ne peut en aucun cas remplacer un décret et encourt, le cas échéant, son annulation par le Conseil d'État si jamais elle est qualifiée de réglementaire. Il ne faut pas oublier que si les circulaires doivent être respectées par les fonctionnaires en raison de leur devoir d'obéissance à leur supérieur hiérarchique, il n'en est pas de même pour les non fonctionnaires et pour les collectivités locales. Une circulaire qui deviendrait obligatoire pour ces catégories de personnes serait réglementaire. On attend donc le décret d'application de l'art. L. 12 du code forestier pour compléter la loi.

Au-delà du vocabulaire utilisé, qui ne fait qu'insérer la forêt dans la vague de contractualisme qui touche l'agriculture depuis quelques années, il faut rechercher si les CFT sont de véritables contrats. Je souhaiterais insister sur le fait que le critère du contrat réside dans la rencontre de deux volontés au moins et non dans la négociation et la concertation. Le monde agricole est habitué depuis longtemps à négocier le contenu d'actes administratifs unilatéraux avant leur adoption par les pouvoirs publics. Il s'agit

même, dans certains cas, pour l'autorité publique d'attendre l'accord des syndicats agricoles pour adopter l'acte en question. Le contrat ne justifie pas à lui seul l'intérêt d'une politique, il n'en est que l'instrument. Seul l'intérêt général justifie une nouvelle politique et lui donne toute son importance sociale, politique et économique. Je note à cette occasion qu'une circulaire non publiée empêche toute reconnaissance officielle et donc sociale d'un nouvel intérêt général attaché à une nouvelle politique publique.

Il faut voir si dans les CFT, il y a une véritable rencontre de volontés en vue de créer des droits et des obligations. Pour cela, il faut que le contrat contienne des engagements réciproques des parties qui permettent de dire jusqu'où chaque partie veut réellement s'engager. Il est important de savoir si l'administration et les collectivités locales acceptent que le contenu de la charte leur soit opposable. La réciprocité des engagements est importante car on imagine mal un forestier s'engager unilatéralement à ouvrir sa forêt au public sans aucune contrepartie de la part des autres signataires de la CFT.

Par ailleurs, les engagements doivent être suffisamment précis pour permettre la mise en œuvre de la responsabilité contractuelle des parties. On peut ainsi penser que, dans la charte, doivent figurer toutes les informations concernant le partage de responsabilité (2) entre les futurs cocontractants. En effet, si 8 propriétaires signent la charte mais que deux autres refusent et forment une enclave dans l'espace forestier destiné à accueillir le public, les communes mais également les associations signataires doivent déterminer leurs engagements en matière de responsabilité : la charte doit prévoir les conditions de protection de l'espace forestier qui restera fermé au public (panneaux, clôtures) mais également la répartition du poids juridique et financier de ce risque accru pour les propriétaires qui ouvrent leur forêt.

Les déclarations d'intention ne constituent pas des engagements susceptibles d'être sanctionnées par le juge administratif. Il en est de même pour les dispositions engageant à l'avance le législateur budgétaire. Ce type d'engagement n'est pas contractuel car soumis aux aléas des lois de finances ultérieures et donc de la politique économique de l'État.

Dans le cas où il s'agirait d'un véritable contrat, il faut rappeler que seules les parties signataires du contrat s'engagent. Chaque propriétaire, s'ils ne sont pas nombreux, signe la charte. En cas de multitude de propriétaires, il faut que chacun d'entre eux soit représenté par un représentant syndical ou une personne dûment mandatée ; un contrat signé par un membre d'une organisation professionnelle forestière ne pourra en aucun cas être opposé à un propriétaire n'ayant pas donné de mandat explicite.

Enfin, en matière contractuelle, il est essentiel de qualifier le contrat soit de civil, soit d'administratif. Dans le cas des CFT, il semble juridiquement correct de parler de contrats administratifs, c'est-à-dire de contrats où les parties publiques sont en position dominante. Mais, dans ce cas, comment envisager la possibilité de résiliation pour faute grave qui existe pour tous les contrats administratifs ?

Quant aux conventions d'application, il faudra s'interroger sur leur caractère public ou privé. Ces conventions d'application sont des conventions permettant non pas de rémunérer tous les services environnementaux et sociaux rendus par la forêt mais de tenir compte de ces services lorsqu'ils induisent des contraintes particulières ou des surcoûts d'investissement et de gestion. En effet, comme l'exige désormais la PAC, les services de base doivent être accomplis sans contrepartie par les forestiers. Ils font partie du minimum que ceux-ci doivent remplir au nom de l'intérêt général. Il apparaît

alors que tout contrat par lequel une personne publique réalise une opération d'intervention économique rentre par définition dans la sphère du droit public et toute action d'intervention économique quelle que soit la forme, unilatérale ou contractuelle, qu'elle revêt relève de la compétence du juge administratif. Ces conventions d'application relèveront de la sphère administrative. Dans ces cas, les parties privées s'exposent aux sanctions contractuelles et administratives prévues en cas d'octroi d'aides économiques publiques.

Arrivée au terme de ces quelques remarques, je dirai que les CFT seront un instrument juridique intéressant et efficace de gestion de la multifonctionnalité des forêts à condition que ces zones d'ombre juridiques soient levées. Il faut maintenant savoir si les CFT sont de véritables contrats administratifs ou alors de simples directives sans portée juridique exacte. La sécurité juridique des propriétaires forestiers, tant publics que privés, est à ce prix.

Carole Hernandez Zakine

Docteur en droit, chargée d'enseignement (ISE et Paris I), formatrice

czakine@free.fr

[\[R\]](#)

De l'article "**La maladie du bœuf hongrois**", par Jean-Noël Jeanneney et Madeleine Ferrières, paru dans *Le Courrier de l'environnement de l'INRA* n°48 (février 2003).

[...]

La formule originale de transcription d'une émission était hardie, mais elle est réussie, je crois. À la lecture, je me suis dit que les auteurs seraient peut-être intéressés par des réactions d'un " professionnel " de l'élevage, même si je me suis consacré à la zootechnie tropicale pendant plus de 45 ans.

J'ai, cependant, un souvenir assez vivace d'une expérience vétérinaire en Normandie, en 1960 : on y affirmait, dans les fermes, qu'il fallait toujours avoir dans les étables laitières un bouc, si possible très viril, car plus l'odeur qu'il dégageait était forte, plus le risque de brucellose pour les vaches diminuait " puisque cette odeur chassait aussi le virus ". Je passe sur les termes pour ne conserver que le concept, pas très éloigné de ce qui est décrit dans l'article.

J'ai appris que les bœufs étaient très marcheurs en Europe, venant parfois de très loin. J'ai, pour ma part, organisé au Congo ex-belge du transfert d'animaux en une dizaine de jours à pied vers l'abattoir, par des pistes à bétail créées pour l'occasion. Sans problème. Ailleurs dans ce même pays, des troupeaux parcouraient plus de 1 000 km et pesaient plus à l'arrivée qu'au départ. Mais ils avançaient à faible allure, pour pouvoir manger de l'herbe tout en progressant, et disposaient d'eau à volonté en fin de journée. La réussite est liée à la faible vitesse et assez de repos pour que les animaux puissent ruminer environ 8 heures par jour.

Je passe sur le transport du vrai virus de la terrible peste bovine d'Inde vers les Émirats Arabes ou le Koweït, plus ou moins en fraude. Mais je me souviens aussi d'une information récoltée soudainement dans l'extrême sud algérien au cours d'une mission effectuée pour l'OMS : " Il y a du charbon qui a éclaté dans des troupeaux voisins ! ".

La visite de ce cas s'imposait, bien sûr, et le diagnostic a été confirmé. Mais il est aussi apparu que les éleveurs nomades qui possédaient ce troupeau de chèvres connaissaient très bien cette maladie, ce qui ne les empêchait nullement de consommer la viande des animaux morts. (N.B. : il est évident qu'en Afrique saharienne ou tropicale, la viande des animaux morts est consommée). Mais, et ici se situe la sagesse empirique des éleveurs, des précautions très particulières étaient prises avec les animaux morts du charbon : celui qui dépouille l'animal ne peut avoir aucune écorchure sur les mains, il travaille très lentement et avec beaucoup de précautions pour ne pas se blesser, et les morceaux de viande seront cuits beaucoup plus longtemps dans l'eau bouillante que d'habitude. Sans décès humain consécutif. Je n'irai cependant pas jusqu'à préconiser cette attitude pour notre vie courante en Europe continentale actuelle.

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire. Mais je ne voudrais pas terminer sans mentionner que mon expérience concrète et réelle, avec les yeux du scientifique que je suis sans avoir été chercheur spécialisé, confirme le fait que tout accroissement de production/productivité, par croisement ou par sélection, se réalise aux dépens d'une forme ou l'autre de rusticité, et donc de résistance, de saveur des produits. J'ai de multiples exemples zootechniques en tête, mais je préfère une illustration botanique. Rappelons-nous que, du temps de Lyssenko (histoire vraie ou inventée en dérision ?), on a voulu croiser le chou et le radis pour obtenir un légume consommable à 100%, mais que les chercheurs n'ont jamais obtenu qu'une plante avec la racine du chou et les feuilles du radis...

J'espère ne pas vous avoir fait perdre trop de temps par ces réflexions d'un vieux zootechnicien.

[...]

Jacques Hardouin

BEDIM, 2 passage des Déportés, 5030 Gembloux (Belgique)

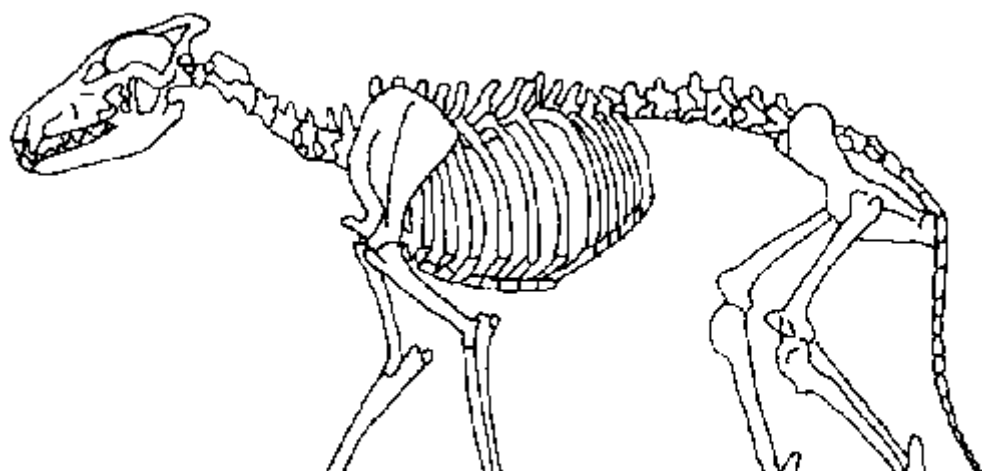
roubinkova.a@fsagx.ac.be

[R]

Du loup...

Quant au sujet *Loup* - exposé par Farid Behammou dans le précédent *Courrier* sous le titre " Les

**grands
prédateurs
contre
l'environner
Faux
enjeux
pastoraux
et débat sur
l'aménagement
des
territoires**



de montagne ", qui a suscité plusieurs réactions (contradictoires), il fera l'objet d'un traitement particulier, sous forme, notamment, d'un *Cinq-à-sept* dont la substance sera " chroniquée " dans une prochaine livraison en plus de **la publication des envois, sur une page du site Internet du Courrier [c'est ici, comme annoncé]** et, très probablement, d'un *Dossier de l'environnement de l'INRA* en 2004. La controverse vaut bien une action dans la durée...

Envoyez-nous vos contributions au débat à [LeCourrier@p\[aris\].inr\[.fr\]](mailto:LeCourrier@p[aris].inr[.fr])

[La réponse-commentaire de l'auteur](#)

Et le loup là-dedans ?

L'article de Farid Benhammou est une critique d'articles de chercheurs INRA qui " reprennent et diffusent ces arguments moins sous une forme académique et rigoureuse que sous l'apparence d'articles d'opinion ".

Le chercheur engagé ou vivant d'une manne financière orientée ne peut pas toujours rester objectif et dans son champ de compétence. Ce n'est pas d'aujourd'hui.

Je me souviens des querelles à propos de l'acide érucique entre Dijon et Versailles, d'articles d'agronomes sur l'agriculture biologique qui laissent rêveur aujourd'hui, des livres sur les OGM prenant en toute bonne foi les citoyens pour des demeurés ; je constate l'incapacité des chercheurs à avoir une opinion pertinente, disons efficace sur le mal des abeilles et le Gauchon. Des scientifiques, des professeurs de biologie, des ingénieurs, à propos de l'effet de serre, confondant flux et stock de carbone (qu'ils soient à l'AGPM ou à l'Université), l'un vantant le maïs irrigué capteur de carbone, l'autre parlant de l'Amazonie, poumon de la planète.

Curieusement, le SAD d'Avignon et Espaces naturels de France (ENF) ont une bonne expérience de ces réouvertures de milieu par les troupeaux de moutons et leur berger. Je comprends mal ce malentendu.

Et le loup là-dedans ? Il est une gêne certes, mais pas plus que les fédérations de pêche face aux irrigants qui assèchent nos cours d'eau avec la passivité bienveillante de quelques IGREF. L'aménagement du territoire n'est pas l'exclusion de l'un par l'autre, mais respect mutuel pour un plus global. Le loup est-il directement favorable ou défavorable à la biodiversité ? Est-il facile de répondre ? Le loup est lui-même un élément de la biodiversité. Il participe à un nouvel équilibre, il modifie l'habitude des proies. La prairie permanente a une biodiversité végétale intrinsèque probablement supérieure à celle de la forêt, contrairement au principe qui veut que plus le milieu est proche du climax, plus il est riche. Les glaciations ont appauvri la flore forestière française. À une échelle plus large, la biodiversité vient aussi de la diversité des milieux : bois, champ, prairie, friches...

Le loup est une donne nouvelle. C'est une gêne, mais se plaindre pour être indemnisé est aussi de bonne guerre en France.

Pierre Guy

[pierre.guy2@w\[.fr\]n\[.fr\]doo.fr](mailto:pierre.guy2@w[.fr]n[.fr]doo.fr)

PS. À lire : [Agriculture et biodiversité végétale](#).

[R]

Pourquoi l'homme devrait-il protéger les ours, les loups, les éléphants et les tigres ?

La question n'est pas de les protéger, mais de les laisser vivre.

Une première réponse est culturelle : la cigogne d'Alsace, comme l'ours des Pyrénées, le loup du Gévaudan, la marmotte alpine, font partie de la culture humaine, centre d'un tissu de mythes, contes, représentations du monde et des rapports avec le vivant.

Une deuxième est fonctionnelle : la planète doit affronter des perturbations importantes, notamment climatiques ; quelles aptitudes sélectionnées de-ci de-là par des centaines de milliers d'années d'évolution s'avèreront les plus aptes à faire franchir ces obstacles à des écosystèmes viables, aussi pour nous ?

La troisième raison est scientifique : nous sommes loin d'avoir épuisé la connaissance des richesses de la Vie ; malgré la tentation du réductionnisme génétique exprimée par de nombreux discours, voici beau temps que les sciences explorent et reconnaissent peu à peu l'étendue des comportements et langages animaux, au point que l'on commence par exemple à distinguer des cultures parmi les modes de vie des primates. Devrait-on supprimer cette vie si proche sans avoir pris la peine de la connaître ?

La quatrième raison est morale : de quel droit les êtres humains s'arrogeraient-ils pouvoir de vie et de mort sur les espèces vivantes, au gré de leur confort d'un moment ? Quant aux animaux pris individuellement, " Poser la question du bien-être animal revient à reconnaître au moins deux choses : que l'animal est doué de sensibilité et qu'il possède un univers mental ; il peut donc pâtir de l'environnement à ce double titre... La prise en compte de l'individu est la seule manière de poser la question de la souffrance, (3). Il s'agit bien d'un point de morale que de tirer des conclusions pratiques à partir de ces données de l'éthologie et de la neurobiologie modernes.

De même que la Controverse de Valladolid discute du respect dû à des êtres humains trop aisément exploitables, au motif que leur langage est incompréhensible et leurs coutumes étranges, doit-on encore au XXI^e siècle, au mépris de toute connaissance scientifique, s'arquer sur les représentations mécanistes et utilitaristes d'un XVIII^e siècle ivre de la découverte de l'individu, juste pour satisfaire la volonté de pouvoir qui veille dans nos inconscients ? Ou parce qu'il convient à un certain nombre d'entre nous de hiérarchiser les êtres vivants à l'aune de ce qu'ils jugent être les seuls à posséder, un langage de justification ?

Il est vain d'invoquer la prétendue nécessité du progrès tel que ces représentations dites modernes nous l'ont inculqué, sous la forme de l'exploitation et l'asservissement toujours plus poussés des ressources de la nature et du vivant. Nombre de ceux qui tiennent ce discours sont aussi partisans, au nom du même progrès, du clonage thérapeutique d'abord, reproductif ensuite, certains de leur supériorité intrinsèque au

point semble-t-il de désirer stopper l'évolution biologique à leur stade et de caresser le rêve de l'immortalité. Puérité, retour de centaines de millions d'années en arrière : lorsque la sexualité fit son apparition, le mixage génétique s'enrichit, la vie se diversifia beaucoup plus vite. La reproduction sexuée sonna le confinement de la multiplication végétative aux êtres les plus simples, unicellulaires, annélides, coelentérés, l'accélération de l'évolution et l'apparition de la mort de vieillesse pour les individus. Le destin figé des vers préhistoriques, identiques à l'infini, serait-il l'horizon désirable de l'humanité ?

Les autres êtres vivants nous apparaissent comme des collaborateurs, des partenaires, des concurrents parfois, mais sûrement pas des " ressources " réifiées. Nous savons depuis Raymond Poincaré que les représentations mathématiques les plus sophistiquées n'épuiseront jamais le réel physique, puisqu'elles démontrent au contraire la persistance foncière de l'inconnaissable. A fortiori le phénomène de la vie, autrement plus complexe, n'est pas réductible à des définitions et des méthodes de gestion commodément réductrices. En prendre acte conduit inévitablement à renoncer à la hiérarchisation et l'exclusion du vivant sur lesquelles l'Occident se repose depuis quelques siècles, et à se rendre véritablement disponible pour la connaissance du monde tel qu'il est.

Dominique Dron

dominique.dron@mies.pm.gouv.fr

[R]

Le berger dos au mur face à ses prédateurs

Après lecture du long exposé du doctorant Farid Benhammou sur les "faux enjeux pastoraux..." (*Le Courrier de l'environnement n°48*), le pauvre bougre d'éleveur extensif d'ovins de plein air de montagne que je suis a été atteint du syndrome de Cornedurus (4). Je ne pensais plus qu'à mettre la clé sous la porte et à descendre en ville chercher un emploi de technicien de surface, tant je me suis senti tout à coup professionnellement incapable, socialement assisté, et nuisible pour notre pauvre planète. Car, honnêtement, je suis prêt à disparaître en tant que berger si on me fait la démonstration de la nocivité de mon activité, comme il serait normal que disparaisse au plus vite toute activité présentant le moindre risque pour l'environnement et les générations futures.

Puis, en cueilleur de ressources naturelles admettant difficilement d'aller grossir de ses effluents les collecteurs urbains, j'ai relu attentivement le texte, et je lui ai trouvé un parfum de déjà lu, un air de famille avec tout ce qui a été fait jusqu'ici pour la promotion des grands prédateurs.

Car, dès l'avènement de la présence des loups, ces derniers attaquaient les troupeaux et, simultanément, l'homme attaquait le berger. Ces attaques ont été très violentes au début, puis se sont nuancées de compassion pour les éleveurs, qu'il fallait aider à se "

réadapter " et à " jouer le jeu ". Pour cela était mise en avant une idyllique cohabitation, rendue possible grâce à la protection passive. Ce concept a fait long feu et a montré ses limites dans la plupart des cas, pour des raisons techniques liées principalement à la déclivité et à la visibilité. Tout en conservant les *leitmotive* simplistes et mensongers sur les chiens dits errants, les épidémies, les patous, les " ça se passe bien chez les voisins ", etc., le lobby des promoteurs des loups se rabat à présent de plus en plus sur deux thèmes principaux :

- 1) La précarité économique des moutonniers, qui serait la raison cachée de crier au loup pour ces RMIstes actifs de la montagne.
- 2) Leur incompétence et leur impact négatif sur l'environnement montagnard. Tout semble bon dans ce registre pour noircir l'image de l'éleveur pastoral actuel, contester son utilité, et en fin de compte le disqualifier.

Ce lobby se situe dans une mouvance écolo et anti-consommation dénonçant les dérives du néolibéralisme mondial en train de détruire la planète ; ce qui ne l'empêche pas de se féliciter des méfaits du système dénoncé sur l'économie des moutonniers, dont il considère la disparition comme allant de soi. Il y a un certain cynisme à promouvoir le prédateur suprême, symbole d'une nature soi-disant vierge, tout en oubliant de dénoncer le déplacement inutile de cargaisons de viandes gazées ou congelées tout autour du globe. Sans états d'âme, FNE (5) n'hésite pas à se faire l'alliée du libéralisme, et menace la filière ovine française de pressions internationales sur les boîtes vertes de l'OMC. Elle déclare à la commission d'enquête parlementaire : "Nous serions disposés à passer des alliances avec des partenaires du groupe de Cairns sur les filières ovines." De là à imaginer que l'éradication du berger est l'objectif d'une minorité très active et fanatique, il n'y a qu'un pas, que je franchirai allègrement après avoir entendu Geneviève Carbone se lâcher récemment sur France Inter (6) où elle affirmait en substance que la nature reprend ses droits et qu'elle peut fonctionner sans l'homme. Il y aurait donc, tous comptes faits, beaucoup de monde à virer. Non seulement les bergers, mais aussi les marchands de loisirs, les sportifs de tous poils, les forestiers, les chasseurs de gibier, de papillons, d'images, les cueilleurs de champignons, de petits fruits, etc., et... les " naturalistes ".

Le lobby en question s'est beaucoup agité lors de la récente commission d'enquête parlementaire. L'ASPAS (7) envoyait le 2 décembre 2002 une lettre ouverte au président de l'Assemblée nationale, dans laquelle, trouvant inadmissible " de poser la question des conditions de la présence du loup, et donc sous-entendre qu'il aurait été réintroduit " (!!!), elle déclarait la commission " intellectuellement malhonnête " et " au service des éleveurs les plus rétrogrades ". On peut s'étonner que des défenseurs de la nature, par principe animés d'intentions pures et sincères, puissent s'inquiéter de la recherche de la vérité. C'était là d'ailleurs beaucoup d'effolement pour pas grand chose : malgré un rapport d'une qualité synthétique remarquable, comportant certaines réalités enfin dévoilées, les parlementaires n'ont pas poussé jusqu'au bout leurs investigations. Leur ambition de départ n'a visiblement jamais été d'apporter une réponse politique à un problème de société, mais plutôt de faire et faire connaître une démarche susceptible de contenter une partie de leurs électeurs, sans provoquer de réelles inquiétudes chez les autres.

Ceci étant posé, il devient extrêmement tentant de soupçonner Farid Benhammou de

monter au créneau en connivence avec cette tendance et de mettre sa plume et son statut académique au service de la déglingue des éleveurs. En effet, il ne déroge pas à une dialectique maintenant bien établie, dialectique que je m'emploie de ce pas à mettre en lumière :

- Il ouvre son discours, sans nécessité aucune, en parlant de " loups d'origine italienne " et d'ours introduits " à une assez bonne distance des ours autochtones " (début de la page 5). Or, la " nationalité " des loups n'a jamais été démontrée et les circonstances de leur exceptionnelle migration restent contestables. C'est d'ailleurs pourquoi la Confédération paysanne a demandé à la commission d'enquête parlementaire de faire procéder à des analyses génétiques comparatives entre les loups des Abruzzes et ceux de l'Arc alpin, ce qui aurait été la seule façon de lever définitivement toute ambiguïté. La commission a préféré éluder la proposition. Quant aux ours introduits en Haute-Garonne après un simulacre de procédure, ils circulent maintenant des Pyrénées-Orientales au Béarn (berceau de l'ours autochtone) en passant par l'Espagne. Compte tenu de la capacité de l'espèce à avaler des centaines de kilomètres, que faut-il entendre par : " une assez bonne distance " ? (Probablement que toute précaution fut prise pour éviter la disparition par croisement de l'ours des Pyrénées ?)

- Des poncifs éculés sont évoqués, sous prétexte d'épizootie et de dégâts de chiens (p. 10, §1). Pourtant, on sait que les abattages de troupeaux sont indemnisés et, dans la plupart des cas dus à des maladies décrétées légalement contagieuses à l'homme. Mais, grâce aux mesures prophylactiques, ces zoonoses n'entravent en rien l'économie du troupeau. Un abattage total est un coup dur entraînant très rarement l'abandon d'activité. Après quoi, pour l'éleveur, la vie reprend son cours normal. Pour ce qui est des dégâts de chiens, si on consulte les travaux de L. Garde (Mercantour) puis ceux de L. Garde et E. Vors (massif des Monges) qui sont, à ma connaissance, les seuls à situer explicitement et techniquement le problème des chiens comparativement à celui des loups, on s'aperçoit que les loups sont autrement plus redoutables que les canidés domestiques. Ils génèrent 5 à 10 fois plus de dégâts, avec une pression constante, alors que les chiens sont éliminables à plus ou moins brève échéance. Puis, là aussi, la vie reprend son cours.

- Pour ce qui est de l'impact écologique, les rapports scientifiques du Parc national du Mercantour ne sont pas consultés (p. 7, §1). Le compte rendu de réunion du comité scientifique du 11 juin 1998 nous aurait pourtant éclairés quant aux risques écologiques liés aux effets indirects de la présence des loups : chiens de protection, regroupement nocturne, méthodes de surveillance, mise en péril de certaines espèces de faune protégée. L'impact positif des troupeaux sur les écosystèmes de montagne est également nié ou fortement mis en doute : par exemple (p. 8, dernier §), au sujet des incendies, je suis étonné que celui qui a frappé mon secteur l'an dernier se soit arrêté net au ras de mon pâturage de montagne sèche. Je précise que je n'ai recours à aucun moyen mécanique pour " maintenir un tapis végétal bas ". Pour ce qui est des avalanches, dans mon ignorance crasse, j'ai toujours cru qu'on nous distribuait depuis 30 ans la prime " à la vache tondeuse " pour éviter que la 1^{ère} couche, sur laquelle la 2^e a glissé, ne glisse à son tour sur l'herbe longue. Je me demande aussi pourquoi des troupeaux sont parqués sur les pistes de ski pour obtenir de l'herbe rase avant l'hiver.

- Le doute plane sur des pratiques répréhensibles : l'annotation n°5, p. 8, selon laquelle les éleveurs pourraient ne pas étaler dans le temps leurs traitements antiparasitaires, est incongrue. Il ne peut s'agir en fait que de l'emploi d'invermectine qui, étalée ou pas, continue son activité dans les déjections. Cette molécule, qui sévit depuis au moins 25 ans, bat les records de vente du marché mondial devant tout produit pharmaceutique à destination humaine. Elle est principalement utilisée sur les bovins, et les pâturages argentins, paraguayens, australiens, etc. sont crépis de bouses de manière fort préoccupante. Cela n'empêche pas la France d'organiser, avec ce produit, des campagnes d'éradication du varron. Si des bergers l'ont utilisé, c'est que le véto le leur a vendu... Et qu'attend la science pour dénoncer cette pratique ?

- Le loup est présenté comme le bouc émissaire des difficultés des éleveurs (p. 9, §2) mais aucune comparaison n'est faite avec des territoires équivalents exempts de prédateurs. Les éleveurs sont campés en sous-développés et les territoires où ils pratiquent leur activité sont déclassés, du moment que les loups y sont apparus (p. 5, §1 : " des territoires montagnards périphériques aux caractéristiques socio-économiques précaires où survivait bien souvent une activité pastorale "). Si on peut apprécier le dérisoire du " périphérique ", le reste sonne faux, car ce sont les effectifs de plaine qui ont subi des coupes sombres. Les effectifs de montagne se sont maintenus, même si le nombre d'éleveurs a considérablement diminué. Les gros troupeaux sont montrés du doigt mais pas un mot sur la disparition entamée et inéluctable des petits, érigés en exemple, mais bien trop chers à protéger.

- J'écourte cette série d'observations en croyant déceler, en fin de conclusion (" des décisions politiques du plus haut niveau "), une crainte de l'avis à rendre par la commission d'enquête parlementaire.

- Et, pour finir, une remarque plus subjective : les scientifiques mis en doute sont pour moi des gens qui ont fait leurs preuves et qui bourlinguent depuis longtemps sur le terrain, donc à même de coller aux réalités de la situation. Ne serait-ce pas là ce qui dérange, outre le fait qu'ils ne suivent pas la pensée unique ?

Ainsi, d'affirmations hasardeuses en approximations et omissions, tous les ingrédients sont réunis pour un méchoui de berger aux herbes de la montagne, à condition de ne pas ramasser trop de bois pourri si on veut réussir la cuisson. Incompétence, paresse à se documenter et à aller voir sur le terrain, ou tout simplement mauvaise foi ? Plutôt que de s'essayer à une analyse sereine et scrupuleuse, Farid Benhammou flirte, par ce texte, avec la tentative d'intoxication et j'en garde la dominante et très désagréable impression que les éleveurs sont vus exclusivement par le petit bout de la lorgnette. En tout cas, apprenti docteur ou apprenti sorcier, il ne me rôtira ni ne me croquera, car il ne me convainc pas. En fustigeant la pauvreté et la marginalité de l'activité pastorale, il instille la notion que la logique de l'installation des loups accompagne la logique de la disparition des paysans. En évoquant le côté profiteur et borné de l'éleveur de moutons, il désigne l'homme à abattre. Pourtant, s'il était un tant soit peu écolo et lucide, il comprendrait que ce parti pris ne peut qu'aboutir au surdéveloppement d'un certain nombre d'activités, dont le tourisme industriel, c'est-à-dire l'inverse d'un projet écologique pour la montagne.

Nous autres éleveurs pastoraux, nous nous sommes toujours adaptés aux contraintes de plus en plus dures imposées par des décisions politiques souvent catastrophiques dictées par la compétition ambiante. Si nous avons grossi les rangs des salariés de la " société ", du moins notre pain est-il plus que mérité. Les aides que nous recevons, calculées *a minima*, sont la légitime rétribution d'un travail important et ces aides sont d'un montant globalement ridicule (quelques centaines de francs par hectare, le tout soigneusement et généralement plafonné démocratiquement par exploitation) au regard des colossales primes attribuées à l'agriculture industrielle (plusieurs milliers de francs par hectare et, le plus souvent, sans aucun plafond).

Nous crions au loup là où il est, en tant que contrainte supplémentaire - et dans certains cas insupportable - et non pour cacher une quelconque dépression psycho-socio-économique. S'il y a pauvreté (qui n'est pas misère), elle est acceptée car nous faisons ce métier par choix, et nous nous sentons bien dans notre environnement. Il y a bien sûr parmi nous quelques moutons noirs et brebis galeuses, encouragés à grossir d'une manière scandaleuse, et peut-être irréversible. Et ce ne sont pas " les représentants agricoles " incriminés (p. 10, dernier § : probablement les dirigeants de la FNO ? (8)) qui tendront à inverser la vapeur, car ils sont eux-mêmes majoritairement à la tête de troupeaux intensifs supérieurs à 1 000 mères. Quant aux gros troupeaux de montagne, pris comme modèles pour les besoins de la folklorisation de la transhumance, leur avenir semble assuré du moment qu'ils bénéficient de sites défendables.

Cependant, nous sommes un nombre croissant à réclamer, outre la désintensification de l'élevage et des pratiques agricoles en général, des moutonniers nombreux sur l'ensemble du territoire (9), et nous n'avons jamais cessé de savoir que 10 fois 200 brebis n'en font pas 2 000, tant sur le plan humain que pour l'impact sur l'environnement. Nous n'avons pas attendu les loups pour crier " des prix, pas des primes " et ceux d'entre nous qui ont connu l'époque où on vivait (pauvrement bien sûr mais sans artifice) de 100 à 150 brebis en ont toujours la nostalgie. Des expériences de sauvegarde de la faune et de la flore sauvages ont déjà eu lieu (*cf* les calendriers de pâturage). Pourquoi ne pas les développer ? Le fameux " saupoudrage par les subventions " prendrait là tout son sens et les politiciens, qui font actuellement leurs choux gras de la situation, trouveraient à s'exprimer utilement.

Enfin, nous pensons que la vie (durable) est possible dans nos régions, et nous sommes persuadés que notre lutte pour la survie de notre métier n'est pas un combat d'arrière-garde, mais, au contraire, un gage d'espoir et d'exemplarité pour une agriculture propre dans un avenir qui s'annonce plutôt inquiétant. Notre projet le plus immédiat doit être de sauver ce qui reste de pastoralisme à taille humaine. Pour cela, nous devons nous défendre de toute sorte de prédateurs, à quatre et à deux pattes, car il existe plusieurs manières de saigner le berger.

Clément Gaubert

berger dans la Drôme

leroy.gaubert@libertysurf.fr

[R]

On peut aimer les loups et les moutons en même temps

Lecteur fidèle du *Courrier de l'environnement*, j'ai été agréablement surpris par la justesse des arguments apportés par Farid Benhammou dans son article " Les grands prédateurs contre l'environnement ". Je souhaite donc réagir à son propos et apporter de l'eau à son moulin.

Je connais bien le loup que j'ai observé à sept reprises dans la nature, en Europe, en Israël et en Amérique du Nord et je m'intéresse au pastoralisme dans les Alpes, la région où j'habite et où mon frère élève des chèvres. Je lis trop souvent des articles polémiques créant un antagonisme contre-productif entre les écologistes protecteurs de la nature et les défenseurs du pastoralisme, pour ne pas applaudir des deux mains aux thèses de M. Farid Benhammou.

Tout d'abord, il faut reconnaître qu'il existe des idolâtres du loup qui s'opposent à toutes mesures et rêvent de dormir dans leur terrier en serrant très fort des petits louveteaux dans leurs bras. Ce n'est pas mon cas. Cependant, il m'apparaît que la plupart des associations (FNE, Groupe loup France, FRAPNA...) qui s'expriment restent mesurées, à l'écoute des éleveurs et prêtes à des concessions et au dialogue.

Il faut, pour être objectif, dénoncer également ceux qui idéalisent le pastoralisme ovin en lui prêtant toutes les qualités notamment en matière d'écologie. On lira avec intérêt, à ce sujet, le discours de Denis Grosjean lors de la manifestation de Lyon le 15 octobre 1998 (à retrouver dans "Le fait du loup". *Le monde alpin et rhodanien*, année 2002, p. 27 : " Les moutonniers ne bousculent pas les paysages. Armés de nos troupeaux, nous arrêtons les ronciers, écrasons le bois mort, aérons les sous-bois. [...] Ces pratiques bienfaites pour la nature qui sont pâturage, transhumance et fauche favorisent une flore riche. Quant à la faune, scientifiques et chasseurs se rejoignent pour affirmer que la multiplicité des espèces, l'abondance des effectifs sont étroitement dépendantes du pastoralisme. Le mouton, ce bétail mésestimé, se dresse comme l'ultime détail avant la capitulation sur le front des maquis et des sapins. "

Par principe, il est toujours difficile de critiquer une profession difficile, utile à l'économie montagnarde, riche en patrimoine et en culture et qui peut offrir des produits de qualité.

Il reste cependant que la nuance doit être apportée pour aider cette profession à rester dans ce créneau. Chacun sait, en effet, que les dérives et effets néfastes sur l'environnement sont importants : nous pourrions parler de la pollution des eaux potables par le bétail en réseau karstique, de l'impact des produits anti-parasitaires (ivermectines) sur l'entomofaune, des cuves de pédiluves vidangées dans la nature, ou simplement des scialets proches des bergeries remplis de déchets.

Nous voudrions rappeler simplement le fait suivant : Jean-Pierre Dalmas raconte dans sa thèse *Relation végétation environnement* (Marseille 1972), qu'il existait, en 1970, près de 80 espèces de fleurs dans les prairies de fauche du col du Lautaret (05). Les narcisses possédaient 30 000 pieds à l'hectare, ce qui donnait un paysage fleuri exceptionnel, des nuées d'insectes et d'oiseaux. On récoltait sur ce site, en 1890, un

quintal de fleurs de violettes exportées pour la confiserie à Villefranche-sur-Saône. Aujourd'hui, on y déverse les moutons par camions dès la fonte des neiges et il ne reste que 20 espèces de fleurs et 1 pied de narcisse à l'hectare.

Sans tirer sur une ambulance, il paraît utile de rester objectif et de voir comment on peut aider le pastoralisme pour éviter de tels problèmes. J'ai toujours vu les écologistes favorables à l'agriculture, notamment à celle de montagne plus proche du bio. Il y a donc collaboration utile et efficace possible entre éleveurs et protecteurs de l'environnement.

Je suis, comme Farid Benhammou, convaincu que le loup est un bouc émissaire. Au risque de faire hurler, je constate :

- que l'arrivée du loup a été un formidable moyen médiatique pour réhabiliter le rôle des bergers. Autrefois profession de marginal, c'est devenu une profession reconnue, utile, difficile mais passionnante. Transhumances retrouvées, débats, articles de presse et commissions parlementaires sont là pour le prouver. Tant mieux !
- que l'arrivée du loup a permis aux préfets de prendre enfin les arrêtés contre les chiens errants. En Isère, nous le réclamions depuis dix ans et on nous riait au nez quand, en 1980, on demandait une subvention pour étudier les dégâts de chiens errants ;
- les forestiers se plaignent des dégâts de cervidés en forêt, les alpagistes des dégâts de sangliers, les chasseurs des dégâts de renards, et personne ne reconnaît l'intérêt de la prédation du loup sur ces espèces ou sur les chiens et chats errants. Ce n'est pas logique.

Dans le département de la Vienne, 230 brebis ont été tuées et mangées par des sangliers en 2002. N'y a-t-il pas une place pour un loup efficace et gratuit ?

En résumé, les nuances apportées par M. Benhammou sont indispensables pour comprendre la polémique sur le loup. Si on les accepte, on peut alors sortir de la guerre de tranchée stérile qui sera de toute façon perdue par la minorité des pastoralistes. Si nous voulons les défendre il faut accepter de dialoguer concrètement avec eux sans démagogie de bon aloi et sans extrémisme pro-loup. Nous serons de toute façon condamnés, vu l'évolution de nos sociétés montagnardes, à vivre en harmonie avec le loup, le lynx, bientôt l'ours et le chacal. Cela nécessitera des efforts de tout le monde et une révolution culturelle du pastoralisme sur une brève période de temps. On peut facilement admettre que cela ne plaise pas mais le retour des grands prédateurs est inexorable et ne dépend pas de la volonté des écologistes, encore moins de prétendues réintroductions qui n'ont jamais existé pour le loup en France.

Jean-François Noblet

jf.noblet@cg38.fr

[R]

Le loup, l'agneau... et le herheur

L'article de Farid Benhammou, paru dans le précédent numéro du *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, déroule un argumentaire que l'on rencontrait jusque-là chez les associations militantes pro-loup. Quelle méthode de vérification FB mobilise-t-il donc pour valider scientifiquement ce type de discours ?

La thèse de FB, c'est que les opposants au loup développeraient le thème du *pâturage bénéfique pour l'environnement*, en contradiction avec les données de terrain, pour mieux argumenter leur refus du retour du prédateur. Ce faisant, FB positionne sa réflexion à l'articulation entre deux problématiques relevant, l'une des sciences de la nature (l'impact du pâturage sur les écosystèmes) et l'autre des sciences humaines (la construction des discours dans un conflit social). Et il est à craindre qu'il ne se donne les moyens de répondre ni à l'une, ni à l'autre.

Le lien entre pâturage et biodiversité est difficile à établir scientifiquement - dans les deux sens ! - ne serait-ce qu'en raison des pas de temps qu'il mobilise, en raison aussi des difficultés d'extraire un facteur humain dans des processus complexes, en raison enfin des différences d'échelle spatiale :

- à l'échelle du paysage, l'élevage extensif a une fonction d'entretien d'espaces ouverts, fonction pour laquelle il n'y a guère d'alternative de gestion, et nombre de ces espaces contiennent un cortège floristique et faunistique inféodé aux milieux ouverts ;

- à l'échelle de la parcelle, les phénomènes de " mal-pâturage " existent et provoquent des dégradations, causées parfois par le surpâturage proprement dit (excès de chargement), mais bien plus fréquemment par deux facteurs, un pâturage trop prolongé ou un pâturage trop précoce (et ce, même avec un chargement faible). C'est le travail quotidien des pastoralistes d'intervenir avec les éleveurs sur le terrain, de repérer les processus de dégradation, d'identifier les jeux de contraintes qui permettront ou non de corriger ces phénomènes. Ils ont pour cela un outil d'analyse, le diagnostic pastoral, et un outil d'intervention, les mesures agri-environnementales.

Mettre en cause la première proposition en mobilisant des études sur la seconde, comme le fait FB, est un non-sens, puisque l'une et l'autre sont vraies simultanément : l'entretien de vastes espaces ouverts ne va pas sans des dégradations localisées. Et le mode de mobilisation des références par FB pose de sérieuses questions de méthode : toutes les références montrant les effets négatifs du pâturage relèvent pour lui de la démonstration scientifique de sa thèse, mais toutes les références allant dans le sens inverse démontreraient l'aveuglement idéologique de leurs auteurs ! N'y a-t-il pas là abus de l'utilisation de références, chez un auteur qui critique l'insuffisance de références chez d'autres ?

Du coup, on est très mal à l'aise en lisant FB, géographe. Parle-t-il en biologiste ? Il ne dispose pourtant d'aucun terrain propre de vérification expérimentale. Se positionne-t-il dans le champ des sciences humaines ? À ce titre, le processus de " conflit de représentations " lui échappe visiblement puisqu'il croit pouvoir opposer un argumentaire passionnel, d'un côté, et une réalité scientifique, de l'autre. Pourtant, les écrits sur le rôle néfaste du pâturage montent en puissance depuis quelques années et sont systématiquement repris par les passionnés du loup. FB dénonce l'instrumentalisation du rôle écologique positif du pâturage par les éleveurs opposés au loup et leurs défenseurs. Il révèle, en miroir et à son corps défendant, l'instrumentalisation inverse à laquelle il adhère implicitement puisqu'il ne la repère pas. Positionnement militant bien plus que scientifique.

Le loup, parlons-en justement, puisqu'il est le vrai sujet d'intérêt de FB. Nos travaux de terrain menés depuis plus de 5 ans nous montrent que la présence strictement territorialisée d'une meute représente un alourdissement considérable des contraintes de conduite d'un troupeau au pâturage, en particulier en terme de temps de travail. Cet alourdissement est négociable sur des gros troupeaux en alpages, qui justifient économiquement des investissements conséquents (cabanes, parcs de protection, impluviums...) et des moyens de fonctionnement accrus (bergers et aide-bergers) pendant une période d'exposition au loup strictement délimitée (3 à 4 mois). Il ne l'est pas sur les troupeaux locaux aux effectifs beaucoup plus réduits dans les quartiers de pâturage de demi-saison et d'hiver, souvent boisés ou embroussaillés donc très vulnérables, et ce pendant une durée d'exposition beaucoup plus longue (8 à 12 mois). De ce fait, la lourdeur des contraintes occasionnées par la protection des troupeaux, tout autant que l'étendue des pertes directes et indirectes, est une menace majeure pour la survie de l'élevage local préalpin et méditerranéen sur tous les territoires où le loup se fixe.

Les facteurs liés aux différents types de *territoires* et de *systèmes d'élevage* suffisent ainsi à expliquer les différences de vulnérabilité face au loup. Il n'est nul besoin pour cela de mobiliser des arguments relevant de la compétence des éleveurs, ou de leur acceptation ou non de faire évoluer leurs pratiques. Tous les éleveurs refusent le loup, tous les éleveurs modifient leurs pratiques face au loup par obligation. Nous refusons les arguments mettant en cause les hommes ; nous les connaissons dans une prose militante, ils n'appartiennent pas au registre scientifique. FB s'inscrit dans la continuité d'un discours militant qui fonctionne sur deux ressorts qu'il est aisé de décrypter :

- la dénégation du problème (c'est les chiens, les épizooties, la concurrence néo-zélandaise...)
- la disqualification des hommes (les éleveurs ne savent plus garder, dégradent les montagnes, refusent de se protéger...).

Osera-t-on, modestement, faire remarquer que la seule comparaison qui vaille est celle entre un territoire à loups et un territoire sans loups, toutes choses étant égales par ailleurs ? Dès lors, que l'on nous explique pourquoi, dans les seules zones à loups, il faut impérativement des moyens massifs de protection, chiens de protection, aide-bergers, regroupements nocturnes, présence humaine permanente de jour comme de nuit ? Et pourquoi, hors zones à loups, personne ne réclame rien, en particulier face aux chiens errants ? Cette mobilisation massive de moyens spécifiques dès l'installation du loup est bien le seul point d'accord entre éleveurs et protecteurs de loup, et elle devrait interdire tout discours déniait la spécificité du problème du loup.

Ajoutons que les contraintes accrues sur la conduite des troupeaux (regroupement impératif du troupeau chaque nuit sur un emplacement protégé, abandon des quartiers vulnérables les plus excentrés) risquent fort d'accentuer les processus de dégradation des parcours, et de diminuer les marges de manœuvre pour les corriger. Paradoxe qui échappe à Farid Benhammou : les phénomènes qu'il dénonce pourraient bien être aggravés par le loup... et rendre plus impérative encore sa régulation.

Laurent Garde

Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes - Méditerranée

cerpam@free.fr

Salim Bacha

Organisation régionale de l'élevage Alpes-Méditerranée,
salimbacha@hotmail.com

[R]

1. Répliques de trois chercheurs de l'INRA Écodéveloppement Avignon

Le Courrier de l'environnement a publié, dans son n° 48, en toute bonne place et à la rubrique **Problématiques et Débats**, l'article de Farid Benhammou " Les grands prédateurs contre l'environnement ? faux enjeux pastoraux et débat sur l'aménagement des territoires de montagne ".

Nous sommes dans l'obligation de répondre au Courrier car l'auteur nous fait dire exactement le contraire de ce que nous avons écrit en tant que chercheurs appartenant à la même unité de recherche.

Nous revendiquons les articles cités publiés en 1998. Ils s'inscrivent bien dans la perspective des analyses que, depuis cette date, nous avons menées ou poursuivons sur les connaissances et les valeurs mobilisées dans les opérations locales agrienvironnementales et dans la construction de Natura 2000, entre autres.

Nous acceptons le débat qu'il porte sur nos hypothèses, nos méthodes, nos résultats ou nos prises de position. Mais nous refusons qu'il soit nourri d'affirmations mensongères. Nous remettons les choses à l'endroit par nécessité déontologique. Et, chacun à notre manière, nous indiquons tout ce qui reste à débattre pour être à la hauteur des vrais enjeux scientifiques, techniques et sociétaux.

Christian Deverre

Directeur Unité d'Écodéveloppement
INRA Domaine Saint-Paul Site Agroparc 84914 AVIGNON Cedex 9
deverre@avignon.inra.fr

À propos du loup et de l'environnement : de quelques procédés de dévoiement d'un légitime débat

Dans son article, M. Benhammou met en œuvre plusieurs procédés rhétoriques qui ne permettent pas de progresser dans le nécessaire débat sur les conséquences du retour du loup dans les Alpes françaises, débat que j'avais personnellement appelé de mes vœux dans un court papier publié en 1999. Je ne m'attacherai ici à ne relever ces procédés que dans les passages de son article faisant référence à ce papier (mais ils sont à l'œuvre concernant d'autres cibles de l'article) ou dans ceux où je me sens directement concerné.

Le premier procédé consiste à tronquer un énoncé pour reprocher à son auteur de ne pas avancer les arguments " scientifiques " à l'appui dudit énoncé. Exemple : j'avancerais que le pastoralisme est " l'élément écologique fondamental de gestion de la

montagne et de ses paysages " (p. 6). Rectificatif : je ne suis ni écologue, ni gestionnaire d'espace montagnard. Je suis sociologue, observant depuis plus de 10 ans le développement des politiques environnementales concernant les pratiques agricoles. Et j'écrivais dans mon papier que les gestionnaires d'espaces montagnards avaient de manière croissante fait appel aux activités pastorales pour accompagner leurs plans de gestion en matière de conservation de la biodiversité ou de luttés contre des risques " naturels ". J'ai constaté et non recommandé. M. Benhammou, dont les compétences multidisciplinaires sont bien plus approfondies que les miennes puisqu'il appuie ses affirmations sur un spectre qui va de l'écologie à l'anthropologie en passant par l'économie, devrait adresser au plus vite ses avertissements éclairés à ces gestionnaires, à l'heure où tant de documents d'objectifs des sites Natura 2000 tendent à poursuivre l'enrôlement du pastoralisme au service du maintien des milieux ouverts. Ce premier procédé entrave le débat en ne désignant pas les destinataires légitimes des observations.

Deuxième procédé, l'imputation pure et simple d'un énoncé jamais énoncé. Exemple : je considérerais la protection du loup comme une " lubie d'urbain " (p.10). Je mets au défi M. Benhammou de trouver dans un quelconque de mes écrits cette dernière affirmation. Il s'agit là non seulement d'une insertion erronée, mais en complète opposition avec mes analyses de la mise en œuvre des politiques d'environnement dans l'espace rural. J'ai toujours soutenu que celles-ci visent précisément à établir des relations inédites, des interdépendances, entre acteurs et groupes participant de mondes sociaux différents et que l'opposition rural/urbain n'est pas pertinente pour rendre compte de cette dynamique. Ce deuxième procédé bloque le débat en imputant à certains de ses protagonistes une représentation de la société divisée en groupes fatalement antagonistes.

Troisième procédé, l'énoncé par omission. Il est avancé (également p. 10) que l'évolution du pastoralisme s'est faite " sans alerter [...] la communauté scientifique outre mesure ". Peut-être, vu de l'ENGREF Paris, mais je suis aujourd'hui responsable d'une unité de recherche (l'unité d'Ecodéveloppement du centre INRA d'Avignon) fondée en 1983 et pour laquelle ce reproche, dès cette époque, paraît assez injustifié. Si M. Benhammou avait étendu sa recherche bibliographique sur le pastoralisme au-delà de la question du loup, sans doute aurait-il rencontré des travaux de cette unité (et d'autres comme les unités SAD [Systèmes agraires et développement] de Toulouse, Montpellier ou Versailles) portant sur cette question. Et c'est précisément sur la base des analyses produites dans ces travaux que la vulnérabilité des systèmes d'élevage face à une nouvelle difficulté (le loup) est apparue comme une menace évidente à des auteurs de ces travaux. Ce procédé détourne le débat en ne prenant pas en compte la chronologie des évolutions technico-économiques et en feignant de découvrir ce que d'autres avaient depuis longtemps identifié.

Quatrième procédé enfin, le syllogisme arithmétique sous couvert psychanalytique. L'utilisation d'arguments environnementaux contre les " grands " prédateurs procède évidemment d'une " réaction anti-environnementale " (p. 11, avec les mentors Rowell et Mermet en couverture). Plus multiplié par moins produit évidemment moins. Ce procédé, assez commun depuis l'Inquisition, constitue un instrument de non débat par excellence : " les interrogations que vous formulez au nom de valeurs partagées prouve

que vous ne partagez pas ces valeurs ". Et donc, bien sûr, il est inutile de répondre à ces interrogations. Vu sa récente entrée dans l'univers de la recherche, je ne reprocherai pas à M. Benhammou de manquer de mémoire. Mais avant d'user de ce type de syllogisme, dont les conclusions peuvent apparaître à certains comme insultantes, sans doute aurait-il dû avoir la prudence de mener une enquête auprès de quelques-uns de ses collègues plus anciens. Ils lui auraient peut-être expliqué les difficultés à briser le tabou qu'ont eu les chercheurs qui, parmi les premiers, se sont intéressés aux relations entre les activités agricoles et les questions d'environnement.

Le Courrier de l'Environnement a choisi de rouvrir le débat sur le loup, ce qui est une excellente chose. Mais les procédés de l'article de M. Benhammou n'en facilitent pas le développement.

Christian Deverre

deverre@avignon.inra.fr

À coups de dents dans l'environnement

Doctorant en géographie à l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF), l'auteur trompe ses lecteurs, ce qui est dommageable pour quiconque entend comme lui faire oeuvre scientifique. En effet, strictement dans aucun écrit, je n'ai avancé l'idée selon laquelle (p. 7, lignes 13 à 15) les loups dont il est question ici seraient issus de captivité. Également, je n'ai jamais présenté les loups comme " la menace " du pastoralisme (p. 6, lignes 41 à 43). Tout au contraire, partageant avec Jean-Paul Chabert le goût des analyses iconoclastes, j'ai plutôt cherché à ranger le loup aux côtés des autres prédateurs de brebis et d'agneaux : renards, corbeaux, lynx et sangliers (10). Enfin, faut-il comprendre que l'auteur m'invite à renier mes propres travaux ? Selon lui, nous aurions affirmé que : " sans contrainte, les brebis ne consomment pas les ligneux et plantes précurseurs de la fermeture des milieux " (p. 8, lignes 8 et 9). Or, depuis 20 ans, je m'évertue justement avec mes étudiants et quelques collègues à démontrer tout le contraire (voir *infra* un extrait de mes publications récentes à ce sujet (11)).

Mon premier réflexe, je dois l'avouer, a été celui de l'indulgence. J'ai dû me dire que notre auteur était victime comme bien d'autres du " culte de l'herbe ", dont la force peut s'expliquer par des raisons agronomiques : l'herbe est plus facile à cultiver, à régénérer, à récolter, à stocker ou à évaluer que la broussaille. Raisons qui peuvent être celles d'éleveurs, notamment de vaches laitières à haut rendement, mais qui sont loin d'être toujours celles que les brebis, les vaches ou les génisses, sans parler des chèvres, nous révèlent par leurs comportements.

Dans un deuxième temps, j'ai dû me rendre à l'évidence. Loin d'en être la victime innocente, notre auteur fait pleinement sien ce paradigme qui consiste à ne reconnaître d'alimentaire que les végétaux herbacés et nous soutient ensuite que les troupeaux de brebis ne sont pas aussi bons que ça pour la biodiversité, mais rudement bons pour pratiquer le surpâturage, le sous-pâturage et provoquer l'érosion. En conséquence de

quoi, ce ne serait pas une grosse perte si ces troupeaux disparaissaient du champ de vision des gestionnaires en charge de la protection des espaces naturels du fait, un peu, du loup et, beaucoup, de la Nouvelle-Zélande et de ses exportations d'agneaux.

Nos résultats de recherche sur les pratiques pastorales en réponse aux politiques environnementales contribuent pourtant à disqualifier un tel raisonnement, sur la base de la reconnaissance du " point de vue de l'animal " quant à la valeur de ses aliments. Ce qui peut apparaître ici comme une relative banalité - se soucier de l'avis du consommateur - n'en est en réalité pas une, tant il est vrai que le " culte de l'herbe " tient encore bon. Fait nouveau et peut-être décisif, nos résultats commencent à faire leur chemin au sein du monde des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels, comme on peut en juger à la lecture du *Guide d'installation du pâturage sur pelouses sèches*, édité par Espaces Naturels de France à la suite du programme LIFE-Nature (Colas *et al.*, 2002).

Dans une thèse récente que j'ai encadrée, Cyril Agreil (2003) dit en quoi le " culte de l'herbe " fait problème lorsqu'il s'agit de concevoir le pâturage à fins de conservation des milieux naturels, notamment lorsqu'il y a risque d'embroussaillage excessif. Sur la base d'une analyse détaillée des recommandations techniques accompagnant les cahiers des charges des dispositifs agri-environnementaux (Article-19, OLAE, CTE...) et environnementaux (Natura 2000), il conclut que, faute sans doute de connaissances suffisantes, les troupeaux sont en tout point niés en ce qui concerne leurs comportements, habitudes et choix alimentaires. Malgré la diversité des objectifs de gestion, ils sont presque unanimement considérés comme un outil complémentaire aux engins plus classiques : broyeurs, brûleurs et épandeurs de phytocides.

Selon les références courantes, les troupeaux ne sont donc capables de ne brouter que l'herbe, et cela y compris lorsque le milieu est couvert à plus de la moitié par des broussailles. Pourtant, dans un parc clôturé créé dans ce type de milieu, on observe que des brebis broutent dès les premiers jours pour partie la tête en l'air, sur des genêts, des chênes, des frênes, des pins et diverses lianes... Ce comportement des brebis, le diagnostic pastoral normalisé (méthode de la valeur pastorale) n'en a cure, puisqu'il est à réaliser exclusivement la tête en bas, en ne considérant que la seule strate herbacée. C'est cohérent, puisque le troupeau est ici assimilé à une motofaucheuse.

Il s'agit donc d'apprendre à mieux observer, à mieux prendre en considération le point de vue de l'animal [\(12\)](#)..., notamment en montagne, où la palette alimentaire des brouteurs domestiques est tout autre que sur les prairies homogènes semées de fraîche date. Cette diversification du régime, qui peut comporter chez des brebis jusqu'à 40% en matière sèche d'espèces ligneuses et d'herbes généralement considérées comme "grossières" (Agreil, 2003), est réalisée spontanément et sans " contrainte " aucune. Pour la brebis, la seule contrainte est celle de disposer chaque jour d'une période suffisante de temps afin d'organiser confortablement ses repas dans l'espace mis à disposition et, à tout moment, au sein du troupeau. En quelque sorte : manger à son rythme, mais avec ses congénères.

Et c'est là que les loups réapparaissent et, plus généralement, tous les prédateurs qui chassent leurs proies de façon peu discrète, à l'image des loups protégés et devenus

aussi peu farouches que des chiens.

En effet, en étudiant la motivation alimentaire des brebis sur milieux embroussaillés, Agreil (2003) nous démontre que l'appétit des brebis est pour beaucoup développé lorsque ces dernières, ayant visiblement conscience du temps dont elles disposent habituellement pour s'alimenter, ont la capacité en cours de repas d'alterner régulièrement des phases de consommation de petites plantes (" ce qui se ramasse vite " disent certains bergers) et d'autres sur des plantes au format nettement plus grand (" ce qui se ramasse lentement "). Dans cette seconde catégorie, on trouve la plupart des espèces ligneuses de grand format (de type genêts ou branches feuillées), mais aussi des herbes à feuilles larges (brachypode penné, etc.), toutes généralement décrites comme des espèces envahissantes et ainsi à mieux maîtriser.

La motivation alimentaire de la brebis, son goût pour brouter ceci plutôt que cela, n'est pas, comme il est dit et écrit un peu partout, une question exclusive de qualité nutritionnelle des plantes. C'est avant toute chose une question d'organisation temporelle de ses repas en cours de journée (un repas dure généralement 2 à 3 heures d'affilée).

À l'issue de toutes ces années d'observations (13), nous pouvons affirmer qu'une brebis qui s'alimente correctement au pâturage, en associant à la fois des herbes et des ligneux dans son régime, est une brebis qui est capable d'organiser son temps avec sérénité. C'est pourquoi, des brebis inquiètes, en raison d'un sentiment d'insécurité, issu par exemple d'une attaque probable de loups (ou de chiens, ou de sangliers...) et qui interrompent donc fréquemment leur repas afin de vérifier l'absence du prédateur, s'alimenteront mal. Mal, du point de vue nutritionnel, car elles se focaliseront sur les espèces de plantes qu'elles connaissaient déjà et qui sont également plus faciles à sectionner (par exemple, une herbe fine). Mal également du point de vue de la gestion écologique attendue du pâturage, car il y aura alors déséquilibre de l'impact du pâturage, au détriment de la consommation des plantes situées en zones de moindre visibilité (par exemple, les broussailles). En résumé : un troupeau de brebis inquiètes se cantonnera en zone bien dégagée, avec surpâturage probable des zones d'herbe. Surpâturage d'un côté, sous-pâturage de l'autre. A contrario, comme nous l'avons fréquemment observé, un troupeau de brebis calmes (ou de vaches, ou de chèvres...) se disperse aisément, prospecte la plupart des recoins avec curiosité, et les animaux consomment alors une très large gamme de plantes.

C'est ici une question déjà traitée en ce qui concerne certaines espèces sauvages (chamois, canards...), mais qui est nouvelle en ce qui concerne les troupeaux domestiques : la sérénité pour l'animal des conditions de pâturage et ses conséquences sur son comportement alimentaire.

Il n'est pas envisageable de répondre techniquement et précipitamment à cette question à l'aide de chiens de protection ou d'aides-bergers, ni même à l'aide de bergers compétents et présents en permanence aux côtés de leurs troupeaux. Pour un berger, observateur nécessairement attentif du comportement de ses bêtes : " un troupeau inquiet est un troupeau qu'il n'est plus possible de bien faire manger ". Ceci, nos mesures de la consommation en troupeau et en situation réelle chez des brebis et des

chèvres, que ce soit en gardiennage ou en parcs clôturés, le confirment. L'état d'inquiétude peut se prolonger plusieurs jours, voire plusieurs semaines d'affilées, et parfois même d'une année sur l'autre, car les animaux gardent visiblement en mémoire le souvenir des lieux de la montagne où des stress leur ont été occasionnés.

S'il s'avère impossible d'assurer aux troupeaux de brebis des conditions d'alimentation sereine, on risque de s'entendre dire : tant qu'à faire, il n'y a qu'à se passer du mouton et laisser le champ libre aux loups. Pour autant, la gestion des espaces naturels en serait-elle facilitée et n'y aurait-il plus alors qu'à se poster en haut d'une tour, par une nuit de pleine lune, pour écouter avec ravissement les loups hurler dans un écosystème régénéré ? Pourquoi donc en haut d'une tour ?... Car, en l'absence du pâturage, le sol risque d'être à ce point jonché de broussailles que la circulation y sera trop malaisée, y compris pour les activités éco-touristiques.

Mais, fort heureusement d'après moi, dans les espaces naturels européens, les empêchements de tourner en rond ne sont pas seulement les éleveurs de moutons. Il faut aussi compter avec les chasseurs, les randonneurs et les naturalistes de toutes obédiences. Je suis d'ailleurs en train de découvrir ce monde enchevêtré des gestionnaires de la faune et de la flore sauvages, en partie grâce à... nos brebis, ou plutôt à nos méthodes d'observation de leur comportement alimentaire.

En cheville avec l'ONCFS et l'ONF, nos collègues du CNRS désirent en effet s'inspirer de nos méthodes d'observation en plein-air afin de mettre à l'épreuve, dans le cas de grands ongulés sauvages (bouquetins, mouflons...), nos conclusions concernant la motivation alimentaire au pâturage. Les données que nous comptons collecter sont passionnantes en soi. J'espère aussi que, par leur pertinence, elles serviront à mieux protéger nos espaces naturels. Nos travaux y étant pour partie réalisés, je pense en particulier au massif de Belledonne (Isère et Savoie), comprenant actuellement non seulement de grands ongulés, mais aussi quelques loups et, fort heureusement, encore quelques bergers.

Michel Meuret

meuret@avignon.inra.fr

Les moutons broutent les ligneux sans contraintes et avec appétit et cela peut être favorable à la biodiversité des milieux : aperçu bibliographique

Agreil C., 2003. *Pâturage et conservation des milieux naturels : une approche fonctionnelle visant à qualifier les aliments à partir de l'analyse du comportement d'ingestion chez la brebis*. Thèse doct. INA-Paris Grignon, Inra-SAD Avignon, 351 p.

Agreil C., Hazard L., Magda D., Meuret M., 2002. Prospects for Ecological Habitat Conservation : A new Modelling Approach to Evaluate Grazing Broom Shrubland (texte intégral). In : Durand J-L., Emile J-C., Huyghe C., Lemaire G. (eds) *Multi-function grasslands : quality forages, animal products and landscapes*. 19th General Meeting of the European Grassland Federation, La Rochelle, France, May 2002, 752-753.

Agreil, C., Hazard, L., Magda, D., Meuret M., 2002. Faire pâturer des brebis pour répondre à une politique de conservation de la biodiversité en lande à genêt. *Rencontre Recherche Ruminants*, 9, 405.

Colas, S., Müller, F., Meuret, M., et Agreil, C. (Eds), 2002. *Pâturage sur pelouses sèches : un guide d'aide à la mise en œuvre*. Espaces Naturels de France, fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, Programme LIFE-Nature "Protection des pelouses relictuelles de France", 139 p.

Dumont B., Meuret M., Boissy A., Petit M., 2001. Le pâturage vu par l'animal : mécanismes comportementaux et applications en élevage. *Fourrages*, 166, 213-238.

Magda, D., Meuret M., Hazard, L. et Agreil, C., 2001. Répondre à une politique de conservation de la biodiversité : le pâturage des brebis pour la maîtrise des landes à genêts. *FaçSADe*, 12, 1-4.

Meuret M., 2000. Le mouton dans la Nature. *Campagnes Solidaires*, N° Spécial Ovin, 139, 18-19.

Meuret M., Dumont B., 2000. Advances in modelling animal-vegetation interactions and their use in guiding grazing management. *EAAP Pub, Wageningen Pers.*, 97 : 57-72.

Meuret, M., Müller, F., Agreil, C., Colas, S., 2003. Pâturage et biodiversité. Où les troupeaux ne sont pas des machines comme les autres. SIMA - Mondial des fournisseurs de l'agriculture et de l'élevage. Paris-nord Villepinte, France.

Plaquette *INRA-MiCom (Paris) en partenariat avec ENF (Orléans)*, 2 p.

Non aux bidonneries lapestres ! Oui à la lupotechnie !

Je m'arrêterai à la manière dont Farid Benhammou sollicite deux articles que j'ai co-signés en 1998 : " Éleveurs et chercheurs face aux broussailles " paru dans le n° 35 du *Courrier de l'environnement* et " Les éleveurs de loups doivent maîtriser leur métier " paru dans le n°1350 de *L'Agriculture drômoise*.

Je suis présenté comme le coordonnateur de " Éleveurs et chercheurs face aux broussailles " alors que je suis simplement le premier d'une liste de trois auteurs visiblement classés par ordre alphabétique. Cet article démontrerait bien " que sans contrainte, les brebis ne consomment pas les ligneux et plantes précurseurs de la fermeture des milieux ". Or, nous soutenons précisément le contraire : avec ou sans contrainte, les ovins consomment des broussailles. Je laisse Michel Meuret s'expliquer là-dessus, moi-même n'arrivant pas à m'expliquer le penchant qui a pu amener notre auteur à une telle délecture. Si je n'ai pas d'explication, je constate : il entend faire croire qu'il lit bien ce qu'il faut lire. Il bidonne.

Avec " Les éleveurs de loups doivent maîtriser leur métier " qui suit de près " Retour du loup : ses protecteurs sont des éleveurs " (M. Meuret et J-P. Chabert, *Terroir Magazine*, n°49), nous sommes dans un tout autre registre de préoccupations. Il s'est cristallisé ainsi. A Die, fin décembre 1997, nous découvrons le loup que nous ignorions quand nous présentions trois mois auparavant " Éleveurs et chercheurs face aux broussailles " à une session de la SFOR à Paris. Cette découverte nous la devons à l'initiative prise par un groupe d'éleveurs drômois d'organiser une réunion contradictoire entre éleveurs et naturalistes, l'un d'eux n'étant autre que le président de France Nature Environnement. Ne voulant pas garder pour nous la substantifique moelle de cette réunion houleuse et magnifique suivie par plusieurs centaines de personnes, nous en rendons compte dans le périodique de notre département SAD, en laissant une bonne place à Clément Gaubert, Sophie Bobbé et Raphaël Larrère de sorte que le débat soit largement ouvert (*Sadoscope* n° 90). Puis, nous prenons parti dans les articles publiés par *Terroir Magazine*, *L'agriculture drômoise* et, en mars 2000, par *Campagnes solidaires* (n° 139, Spécial moutons).

Farid Benhammou s'étonne que de tels articles ne soient pas référencés à gogo comme si les périodiques en question relevaient de sociétés savantes, comme si la seule référence opportune n'était pas notre appartenance revendiquée à l'INRA-SAD d'Avignon. Il les qualifie dès lors d'articles d'opinion sans valeur scientifique, ce qui est complètement hors propos puisque ce sont des articles d'opinion de scientifiques, lesquels ont la possibilité, et pour nous le devoir, d'en écrire. A partir de là, notre auteur se laisse aller à des galéjades. Il prétend que, en compagnie de plusieurs députés montagnards et de la profession agricole, nous avons accrédité le postulat que " les

grands prédateurs sont le principal problème auquel doivent faire face les élevages ". Il en rajoute en prétendant que, cette fois avec les syndicats ovins, nous ne nous étonnons pas que les loups s'attaquent à des proies domestiques parce que venant de captivité. Pas plus que précédemment, je ne m'explique le penchant pour de tels amalgames conduisant à des assertions bidon.

Me désespérant de lui trouver une explication, je vois quand même dans ce penchant une fonction d'esquive des questions posées. Un penchant irréprouvable dont l'expression ne peut être retenue ne serait-ce que par un titre sans ambiguïté. Nous appelons les protecteurs du loup à prendre leurs responsabilités dans le suivi et la gestion de leur cheptel tant désiré. Il est quand même exorbitant que les protecteurs du loup parlent tant des autres, les éleveurs de moutons, et si peu d'eux-mêmes, au point que notre auteur voit la production ovine comme " une activité marginale saupoudrée par des subventions " sans avoir la capacité de voir la protection lupine comme une activité marginale, elle aussi saupoudrée par les subventions. Ce ne sont quand même pas les éléments qui manquent pour écarquiller les yeux.

Par exemple, en 2002, dans *L'Infoloups* (n°10), la directrice du CFPPA du Merle fait état des dérives et des difficultés auxquelles peut donner lieu le programme LIFE de formation des aides-bergers-moutons, mis en œuvre dans son établissement. Dans ces conditions, ne faudrait-il pas former plutôt des aides-bergers-loups à même de suivre attentivement les humeurs et les déplacements des meutes afin de les dissuader de se rabattre sur des moutons ? En cas d'échec, ces aides louvetiers auraient la possibilité de crier fort " au loup ". Du coup, les bergers alertés sauraient faire le nécessaire au bon moment au lieu de rester tendus en permanence avec toutes les conséquences psychologiques et organisationnelles négatives qui s'ensuivent.

Sur le train-train quotidien des loups, des données sont certainement d'ores et déjà rassemblées par les gardes du Mercantour et par les agents de l'ONCFS. Sont-elles suffisantes pour informer en temps et en heure les bergers ? Je ne saurais me prononcer. En tout cas, lorsqu'en compagnie de Marc Vincent, zootechnicien à l'INRA-Ecodéveloppement, j'ai rencontré en février 2002, le directeur du domaine du Merle en charge de la transhumance de plusieurs centaines de moutons dans le Mercantour, il nous a dit qu'il ne bénéficiait d'aucune information sur les déplacements et les préférences de " ses " loups. En conséquence, le troupeau est consigné de nuit dans des parcs aux clôtures si hautes et si disgracieuses qu'il a été décidé de choisir une localisation qui les dérobe aux regards des promeneurs trop peu enclins à trouver au cœur d'une belle nature sauvage, certifiée loup, l'évocation de camps de concentration. La délicatesse prêtée à ces promeneurs n'est cependant pas suffisante pour que souci ait été pris de l'impact sur l'environnement de la concentration de grosses quantités de fumier, condamnées vu les coûts à rester sur place. Notre auteur évoque bien les problèmes posés par ces déjections animales mais au titre des arguments utilisés par les anti-loup et sans en discuter la validité.

Je suis persuadé que la large diffusion d'informations sur la composition des meutes de loups, leurs déplacements et leurs comportements alimentaires constituerait un moyen efficace de lutte contre le braconnage, dont l'ampleur est incontestable. La non-diffusion au jour le jour des données résultant des opérations de suivi et de contrôle

favorise une régulation parallèle, dommageable socialement et scientifiquement. L'Observatoire national de la faune sauvage, tout juste créé, ouvrira peut-être une autre voie en s'appuyant, entre autres, sur ce qui se fait au Yellowstone avec de tels résultats qu'un article du *The Christian science monitor* permet au *Courrier international* de titrer : " La réintroduction du loup américain est une réussite absolue " (n° 655, p.58).

Je ne dis pas que si, lors du récent colloque du CERMOSEM [Centre d'études et de recherches sur les montagnes sèches et méditerranéennes], " La gestion concertée dans les espaces naturels protégés de montagne " (22 et 23 mai 2003), Farid Benhammou avait profité de sa présence au Pradel pour dire un petit bonjour aux chèvres du Domaine, il aurait dû obligatoirement en conclure qu'il fallait que son loup soit aussi coquet que ces coquettes portant bracelet de cheville et force boucles aux deux oreilles. Mais, il aurait quand même pu se dire que, si concertation et protection ont une signification, il faut les alimenter de données obtenues grâce à des enquêtes et des suivis mobilisant des moyens adéquats.

Toujours à l'occasion de ce colloque, j'ai demandé, en séance, à Pierre-Eymard Biron du parc naturel du Vercors s'il envisageait de développer des programmes d'éducation et de sélection de son loup afin de l'orienter vers une consommation de chevreuils, de chamois, de bouquetins ou autres sangliers plutôt que de moutons, de chèvres, de veaux ou autres poulains. Malgré quelques esclafferries de l'assistance sur le mode " pourquoi pas un loup végétarien ! ", il me répondit, considérant que ma question n'était pas bête, que des répulsifs avaient été testés sur de la chair de mouton et que d'autres expériences pourraient être envisagées. Tout faire pour que le sauvage consomme sauvage et sain, n'est-ce pas un bel objectif pour un espace naturel protégé ?! N'est-ce pas du bon pain sur la planche pour un joli programme de recherches et d'expérimentations en lupotechnie, discipline bien délaissée chez nous ?

De toute façon, s'il se mettait à pister le loup sur le terrain ou enquêtait sur les moyens mobilisés et les difficultés rencontrées par les protecteurs du loup, notre auteur nous laisserait espérer de le voir moins porté aux délectures et aux bidonneries.

Jean-Paul Chabert

Jean.Paul.Chabert@wanadoo.fr

[R]

Réponse-commentaire de l'auteur

Quand le loup y est, point de nuance...

Je ne croyais pas si bien dire en intitulant de la sorte une sous-partie de mon article paru dans le n°48 du *Courrier de l'Environnement*. Bien que j'aie reçu de nombreux messages d'encouragements, de critiques constructives, voire de soulagement, je suis (légèrement) étonné par la violence et la véhémence de certaines réactions qui, visiblement, ne se positionnent pas du tout sur le même registre que mon propos.

Procès d'intention, diffamations, attaques personnelles, c'est ce à quoi on s'expose lorsque l'on s'intéresse au loup, surtout quand on s'intéresse non seulement au loup mais aussi au pastoralisme et à tous les acteurs concernés. Il est facile de me faire passer pour un écologiste urbain claquemuré dans son bureau parisien. Dans cet étiquetage, cela ne servirait à rien de rappeler que je travaille sur la coexistence avec les grands prédateurs depuis 1998 et que j'ai passé énormément de temps dans les Alpes et les Pyrénées avec les éleveurs, bergers et autres usagers de la montagne. J'avoue m'être réfugié dans un bureau (plutôt à Saint-Pryvé dans le Loiret qu'à Paris, d'ailleurs) pour lire et synthétiser des témoignages, des expériences et des documents. A ce propos, si je les cite mal, j'ai mis les références à la fin de mon article afin que le lecteur puisse juger par lui-même de mon interprétation des sources.

Ma réponse sera donc courte et purement formelle. Je préfère garder ma réflexion pour un débat de fond de qualité qui pourra prendre plusieurs formes. Je note tout de même que la réaction la plus virulente provient du syndicaliste de la Confédération paysanne, Clément Gaubert. Il se présente comme le responsable de la commission Prédateur au sein de la Conf. Bizarrement, cette commission n'était occupée que par des militants radicalement hostiles à la cohabitation avec les grands prédateurs. Quelques chercheurs étaient invités comme M. Meuret et J.-P. Chabert, y'aurait-il un hasard ? Quand d'autres militants du syndicat, que nous dirons pragmatiques sur la question des prédateurs, ont voulu faire parti de cette commission, l'ouvrir à d'autres chercheurs (comme moi, par exemple) et poser de manière ouverte et pluraliste ce débat au sein de la Confédération, C. Gaubert a sabordé cette commission. Cependant, il parle toujours en son nom. Généralement, le commun des mortels se fait une autre idée du débat pluraliste au sein de ce syndicat alternatif.

Je n'ai pas écrit la Vérité mais seulement une analyse visant à ouvrir un débat argumenté et le plus dépassionné possible, même si pour ces questions, une neutralité froide me paraît bien illusoire. A suivre...

Farid Benhammou

géographe, doctorant en Sciences de l'Environnement (ENGREF)

benhammou@engref.fr

Envoyez-nous vos contributions au débat à LeCourrier@paris.inra.fr

Merci !



Le Courrier, sur le sujet du loup, a publié notamment, outre le récent [article de F. Benhammou](#) :

Essentiellement :

Le loup (le retour) et l'agneau (le départ ?), par Christian Deverre ([article](#))

et aussi :

Entre domestique et sauvage : le cas du chien errant : une liminalité bien dérangeante, par Sophie Bobbé ([article](#))

Accessoirement :

Le loup ([In memoriam](#))

et aussi :

Le Loup de Tasmanie ([In memoriam](#))

Plusieurs *Brèves*, traitent (en principe) du loup : [Label loup](#), [Entre chien et loup](#), [Loup, prend ton élan](#), [Tu le sens, mon loup ?](#)

Un Rousso lupin : [Le loup sort du bois](#) ; il y en d'autres, à trouver via l'[Album](#).

[\[R\]](#)

Notes

(1) NDLR : pas du tout ![\[VU\]](#)

(2) Les CFT ont, certes, l'objectif louable de dépasser la propriété publique et privée pour gérer un territoire mais les règles de base du code civil demeurent dans toute leur sévérité. En s'adressant aux propriétaires, plutôt qu'aux exploitants, comme il le fait en matière agricole, l'État ne peut ignorer que les propriétaires forestiers restent civilement responsables du fait des choses dont ils ont la garde (chute d'un arbre, d'une branche, de pierres, etc.). Cette réalité juridique propre au mode forestier ne peut être ignorée dans le cadre des CFT qui ne peuvent être considérées à ce titre comme de simples " CTE forestiers " comme cela a été dit lors des débats parlementaires au moment de l'adoption de la loi forestière de 2001. [\[VU\]](#)



(3) Burgat Florence et Dantzer Robert, 1997. Une nouvelle préoccupation : le bien-être animal. In Monique Paillat : *Le mangeur et l'animal. Mutations de l'élevage et de la consommation*. Autrement, Paris, Coll. Mutations/Mangeurs n°172, 150 p. [\[VU\]](#)

(4) Uderzo et Goscinny, *Astérix aux jeux olympiques* 1968. [\[VU\]](#)

(5) France Nature Environnement, qui coiffe la quasi-totalité des associations de protection de la nature, et intervient au niveau mondial. [\[VU\]](#)

(6) " Là-bas si j'y suis ", Daniel Mermet, 9 mai 2003 [\[VU\]](#)

(7) Association pour la protection des animaux sauvages. [\[VU\]](#)

(8) Fédération nationale ovine, section ovine de la FNSEA. [\[VU\]](#)

(9) Lire à ce sujet le n° spécial mouton de Campagnes solidaires, mars 2000. [\[VU\]](#)

(10) Cf Chabert J-P., Meuret M., 2000. Les prédateurs dans le pré. *Campagnes solidaires*, Spécial moutons, 20. [\[VU\]](#)

(11) La liste complète de mes publications est disponible sur le site PUBINRA (<http://www.inra.fr/publications/>), y compris, bien entendu, celles citées par Farid Benhammou. [\[VU\]](#)

(12) Comme brillamment recommandé dès 1957 par André Voisin, dans son ouvrage *La productivité de l'herbe* (Flammarion, Paris), ouvrage réédité en 2001 par La France Agricole : "Malheureusement, jusqu'ici, on a surtout étudié les herbages du point de vue de la plante et fort peu du point de vue de la vache. On a certes analysé les herbes, mesuré la teneur en protéines ou en cellulose, mais on a oublié de demander à la vache l'herbe qu'elle préfère (...)." (p. 137). [\[VU\]](#)

(13) Cyril Agreil a ainsi observé directement et classé au cours de sa thèse plus de 300 000 "coups de dents" de brebis !

[\[VU\]](#)

